

Le Certiphyto s'obtient à l'issue d'une formation, de la validation d'un diplôme (de moins de 5 ans) ou d'un test.

Depuis le 3 octobre 2016, l'obtention du Certiphyto à l'issue d'une formation sera validé par la réussite du stagiaire à un Q.C.M.

Questionnaire à Choix Multiples mis sur support informatique. En cas d'échec, le stagiaire suit une journée de formation complémentaire.

Nous vous invitons à vous inscrire, en remplissant le coupon-réponse ci-dessous.

N'hésitez pas à contacter votre Technicien pour de plus amples renseignements

L'ENTREPRISE

Raison sociale ou nom de l'exploitant :

N° de SIRET : CODE NAF/APE :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Email :

Culture (s) pratiquée(s) avec surfaces :

Nous vous adresserons un questionnaire de satisfaction suite à la formation.

LE OU LA STAGIAIRE

*Nom d'usage : *Nom de naissance :

*(A renseigner obligatoirement pour votre prise en charge de formation)

Prénom :

Date et lieu de naissance :/...../..... à

Département de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Email :

Avez-vous un diplôme de moins de 5 ans en lien avec votre activité : () Oui () Non. Si oui lequel :

Un Certiphyto : () Oui () Non. Si oui, lequel : Fin de validité :/...../.....

Merci de joindre une copie de votre Certiphyto même s'il est périmé

VIVEA (cotisation MSA chef d'entreprise, chef d'exploitation, aide familial, cotisant solidaire, candidat à l'installation).

Le coût de la formation, nous est directement versé. Merci de joindre un chèque de caution de 390 ou 260 € TTC à l'ordre de Racine SAP. Il vous sera restitué après la formation.

OCAPIAT (la demande de prise en charge doit se faire en ligne avant la formation) et autres fonds

Merci de prendre contact avec votre organisme collecteur pour connaître la prise en charge. Nous vous demandons de bien vouloir joindre à votre inscription un chèque de 390 ou 260 € TTC à l'ordre de Racine SAP. IL servira au paiement de la formation.

Prise en charge par le **CPF**

<https://www.moncompteformation.gouv.fr>

Pièces à joindre :

- le chèque de 390 ou 260 € TTC à l'ordre Racine SAP
- le chèque de 30 € TTC à l'ordre de Racine SAP, si vous souhaitez que nous fassions votre demande de Certiphyto
- Les chèques ne sont pas à joindre pour les collectivités. Merci d'envoyer le bon de commande pour les collectivités
- la copie d'une pièce d'identité du stagiaire
- la copie du Certiphyto du stagiaire (si concerné) même s'il est périmé. *Merci de nous contacter en cas de perte de votre certiphyto*

Décideur en entreprise soumise à agrément :

la détention de ce certificat autorise son titulaire à intervenir dans le choix technique des produits, à acheter les produits, et à utiliser les produits chez un tiers, ainsi qu'à organiser l'utilisation, conformément aux référentiels de certification d'entreprise, à acheter et à utiliser les produits pour son propre compte et pour une activité autre que la production agricole.

Ce certificat donne automatiquement le certificat opérateur

Opérateur : utilisateurs de produits de protection des plantes selon les consignes données.

Je souhaite inscrire :

Nom

Prénom..... à la session :

Décideur en entreprise soumise à agrément (3 jours – 390 € TTC +30€ TTC. Merci de faire 2 chèques) :

26, 27 et 28 septembre 2023 sur **GRASSE**

12, 13 et 14 décembre 2023 sur **BRIGNOLES**

Opérateur (2 jours – 260 € TTC + 30 € TTC. Merci de faire 2 chèques) :

Certibiocide (1 jour – 210 € TTC) :

Rappel des pièces à joindre

Chèque de 390 ou 260€ TTC. Frais de formation

Chèque de 210€ TTC. Frais de formation du Certibiocide (si concerné)

Copie pièce d'identité /stagiaire.

Chèque de 30 € TTC (demande de Certiphyto)

copie du Certiphyto (si concerné) même s'il est périmé. *Merci de nous contacter en cas de perte de votre certiphyto*

VOS ATTENTES

En ayant pris connaissance du programme de formation, pourriez-vous svp nous préciser vos attentes. Nous pourrions ainsi adapter au mieux la formation.

1 - Parmi les thématiques abordées pendant le Certiphyto, pourriez-vous nous indiquer la plus importante (1) à la moins importante (4) :

- () a - La réglementation sur l'utilisation des produits phytosanitaires
- () b - La sécurité environnementale
- () c - Santé et sécurité des applicateurs
- () d - Les méthodes alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires

2 – Avez-vous une ou des attentes ou question(s) dont vous souhaitez que la formation réponde ?

.....
.....
.....

3 - Quels aspect(s) complémentaire(s) auriez-vous voulu aborder :

.....
.....
.....